

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et solidaire

Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer

Décision du 9 mars 2020
portant nomination des membres du comité technique spécial
de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

NOR : TRET2005587S
(Texte non au paru Journal officiel)

Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée,
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, modifiée,
Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État,
Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création de comités techniques au sein des services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement et de l'égalité des territoires,
Vu la décision du 5 février 2019 portant composition du comité technique spécial de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer,

Décide :

Article 1^{er}

La composition du comité technique spécial de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer est modifiée comme suit :

Au titre de l'organisation FO :

1- Membres titulaires

M. Noël MONOT
M. Gaspard GRANGER
M. Romain SEVESTRE

2- Membres suppléants

Mme Célestine DOSSOU
M. Moustapha SAVANE
Mme Nathalie DALET

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 9 mars 2020

le directeur général des infrastructures,
des transports et de la mer

Marc PAPINUTTI